

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était accordé est expiré.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai probablement par la totalité des dix minutes auxquelles j'ai droit, mais je tiens à dire combien je suis déçu que le gouvernement n'ait pas accepté le libellé initial voulu par mon honorable ami de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Je ne suis pas professeur d'anglais, mais voyons un peu l'intention exprimée par le député dans sa motion:

En attribuant des contingents additionnels en vue de la croissance anticipée des demandes de produits, l'office de commercialisation s'inspirera des principes d'avantages ou de production comparés.

Or voilà que dans l'amendement présenté par le gouvernement les mots «s'inspirera» sont remplacés par «tiendra compte de». Monsieur l'Orateur, joue-t-on avec les mots, ou ne joue-t-on pas avec les mots? En y réfléchissant, j'en arrive à me demander s'il n'y aurait pas eu des tractations entre les grandes provinces, Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Cela me déplaît un peu devoir jouer avec les mots, comme cela peut se produire dans les coulisses de la Chambre des communes lorsque les entretiens aboutissent à un compromis. En parlant d'échange, il est facile de jouer sur les mots.

Ainsi la motion n° 27, telle que présentée à l'origine par mon ami le député de Saskatoon-Biggar, était satisfaisante et je me demande maintenant en quoi elle ne l'était pas. Je regarde à présent le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et je commence à me demander en quelque sorte si quelqu'un n'a pas joué sur les mots à propos de cet amendement. J'examine les mots «tiendra compte» et je pense à la signification que revêtirait ce mot si je parlais de négociations collectives, monsieur l'Orateur. Il ne signifierait absolument rien. «Nous tiendrons compte» pourrait bien signifier que nous ne mettrons pas nécessairement en pratique ce que nous considérons.

En parlant avec les députés de tous les partis, nous comprenons que les diverses réunions à la Chambre ont pris beaucoup de temps, qu'on a joué sur les mots et tenté de déterminer si «tiendra compte» est réellement mieux dans le texte de cet amendement que «s'inspirera». Cette dernière expression signifiait, à mon avis, monsieur l'Orateur: s'inspirera des droits historiques qui nous ont été reconnus au cours des cinq dernières années. Or, le libellé est maintenant modifié pour dire qu'on «tiendra compte» des droits traditionnels des producteurs de la nation depuis cinq ans et j'hésite un peu à dire qu'à mon avis les mots employés aujourd'hui ne traduisent pas l'objet de l'amendement.

En voyant l'évolution démographique actuelle au Canada, je deviens encore plus convaincu que ces mots-là ne devraient pas être employés dans l'amendement. Quand on songe au genre de producteurs que nous avons au Canada, au genre de contrôles exercés dans les deux grandes provinces—à la croissance de la population en Ontario et au Québec comme aussi en Colombie-Britannique—je me demande vraiment si l'expression «tiendra compte» servira aux fins souhaitées. Quand il s'agit d'adopter une mesure qui devrait avoir une portée dans tout le Canada, qui devrait avoir un sens pour tous les producteurs agricoles canadiens, alors nous ne devrions pas jouer sur les mots. Nous acceptons l'amendement, ou nous ne l'acceptons pas. Dans le cas qui nous occupe, je crains que nous n'acceptions à la lettre un amendement qui n'est

peut-être pas dans l'intérêt des droits traditionnels des producteurs agricoles canadiens.

Je reste parfois songeur quand je pense à un gouvernement qui présente ce projet de loi, comme le ministre de l'Agriculture le présente ici, hésitant lui-même à approuver certains amendements au cas où ils ne conviendraient pas à sa circonscription. A mesure que s'efface l'intention première de certains amendements du bill C-176, je suis de plus en plus persuadé que pour le gouvernement ce projet de loi ne signifie absolument rien pour le producteur agricole et ne signifiera rien pour celui qui en sera touché.

• (8.20 p.m.)

On comprend facilement qu'autant de députés de l'Ontario et du Québec soient ici pour protéger leurs propres intérêts dans ces provinces. Quant à moi, j'ai été élu non pas seulement pour représenter la circonscription de Moose Jaw mais aussi pour représenter l'ensemble de l'économie agricole du Canada. Je n'irai pas prétendre que nous agissons ici ce soir au mieux des intérêts des agriculteurs, car ce n'est pas vrai. Partout au Canada, les producteurs agricoles se rendront compte que le gouvernement leur impose une chose dont ils ne retireront absolument aucun bien. Cette loi avantagera le Québec et l'Ontario, et peut-être la Colombie-Britannique plus tard.

Nous sommes ici pour représenter les plus petits comme les plus grands producteurs canadiens, et non pas pour protéger les gens en place, où qu'ils soient. Les députés devraient avoir honte d'être ici non pas pour protéger l'économie agricole canadienne mais pour protéger leurs propres intérêts personnels dans ces provinces ou circonscriptions particulières. C'est à l'ensemble de la nation qu'ils devraient s'intéresser. Je vais avoir beaucoup de peine à appuyer une mesure qui a fait l'objet d'une détermination de ce genre. Si nous permettons des compromis de ce genre aux dépens de l'économie agricole, il est grand temps de dire exactement de quoi il s'agit. Pour ma part, je suis en faveur de l'économie agricole dans les dix provinces canadiennes. Je ne suis pas ici pour représenter des intérêts de longue date.

Lorsque nous examinons le projet de loi et l'amendement présenté par le député de Saskatoon-Biggar, nous devons nous demander si les droits historiques auront vraiment une signification quelconque dans l'avenir. Tout ce que je peux dire c'est que les Canadiens sont dupés par un gouvernement insensible à nos problèmes agricoles.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Horner: Les 90 minutes sont-elles terminées, monsieur l'Orateur. Sinon, j'aimerais avoir la parole.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député a-t-il déjà parlé au sujet de l'amendement?

M. Horner: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La parole est au député de Crowfoot (M. Horner).

M. J. H. Horner (Crowfoot): Je n'en ai pas pour longtemps, monsieur l'Orateur. Je suis d'accord avec l'orateur précédent. Il faut traiter du sujet de deux aspects de l'amendement. Une grande partie du débat au comité de l'agriculture a porté sur le maintien du principe d'avantage comparé de ces régions. C'est le seul moyen de soutenir l'efficacité d'une industrie agricole nationale comme